

Mobilisation de l'épargne par les SFD

BIM n° 46 – 23 novembre 1999
Geneviève NGUYEN

Plusieurs participants à la liste de discussion ont souhaité avoir davantage d'informations sur le deuxième atelier du dernier séminaire de l'AFRACA, dans lequel a été débattu le problème de la mobilisation de l'épargne en Afrique de l'Ouest. Voici une synthèse de l'atelier complétée par quelques exemples et références biblio.

Même si le débat sur la mobilisation de l'épargne est ancien, il reste d'actualité dans la mesure où :

- > les systèmes financiers décentralisés sont plus que jamais concernés par les questions d'équilibre et d'autonomie financière ;
- > des cadres réglementaires sont en cours d'élaboration dans de nombreux pays pour d'une part, réguler les activités de crédit des SFD, et d'autre part, protéger les épargnants ;
- > la mobilisation de l'épargne par les certains SFD, et en particulier par les systèmes mutualistes, montre des résultats encourageants même si limités (par ex., au Niger, l'épargne collectée par les SFD ne représente que 2 % de l'épargne totale collectée par le secteur bancaire); mais cette épargne reste essentiellement le fait de systèmes opérant en zones urbaines et d'une certaine catégorie de population (ménages aisés, commerçants...), et l'épargne collectée est généralement de court terme (dépôt à vue) et ne permet donc pas une véritable intermédiation financière.

Ce dernier constat peut paraître au premier abord relativement contradictoire avec les observations que l'on peut faire des pratiques d'épargne en Afrique de l'Ouest. Les besoins d'épargne en milieu urbain et rural sont nombreux: les ménages épargnent pour faire face à des besoins prévisibles ou imprévisibles, ceux qui pratiquent une activité extra-agricole de saison sèche souhaitent pouvoir mettre en sécurité leur fonds de roulement pendant l'hivernage, les associations villageoises d'entraide épargnent afin de pouvoir faire crédit aux membres, les commerçants sont intéressés par la sécurisation et la rémunération de leur épargne... Face à ces besoins d'épargne, on observe une richesse des pratiques d'épargne informelles : épargne individuelle en nature (bétail, or...) ou en argent auprès des banquiers ambulants et garde-monnaies, épargne associative par les associations villageoises d'entraide destinée souvent au financement d'investissements collectifs et de petits prêts d'urgence aux membres, et épargne tontinière qui permet aux individus d'avoir accès à un crédit individuel ou à un service d'épargne individuelle.

D'où une interrogation centrale posée par cet atelier de réflexion : Quels sont les éléments fondamentaux à la base des systèmes d'épargne traditionnels et quels services d'épargne les systèmes financiers formels peuvent ils concevoir et offrir, qui sans aller jusqu'à concurrencer

les systèmes traditionnels, peuvent néanmoins permettre une mobilisation effective et efficiente de l'épargne ?

L'article introductif à l'atelier par J. Marzin (« Quelle place pour l'épargne monétaire en Afrique dans la construction d'un marché financier rural ? ») apporte un premier élément de réflexion: l'épargne, comme le crédit, « ne sont pas des concepts univoques, indépendants des cultures et des sociétés, mais renvoient à des modes de développement et des objectifs de reproduction sociales, des mécanismes de régulation et des systèmes de valeurs spécifiques selon les sociétés. » L'épargne serait au cœur du système de redistribution sociale et d'accumulation des sociétés africaines, comme l'indique l'étymologie du mot « épargne », qui signifie à la fois protéger, sauver, et économiser. Une accumulation individuelle de la richesse n'est ainsi tolérée et permise que si elle ne va pas à l'encontre des intérêts communautaires.

Outre sa fonction sociale, l'épargne remplit différentes fonctions économiques :

- > l'épargne de précaution en cas d'aléas ;
- > l'épargne dédiée visant à préserver une part du surplus pour un ré-investissement dans la production ou la consommation ;
- > l'épargne de transmission en vue d'un transfert de biens entre générations ;
- > et l'épargne de cycle de vie, en prévision des périodes dans la vie où les capacités de travail sont insuffisantes pour subvenir aux besoins du moment.

Dans la pratique, la mobilisation de l'épargne par les systèmes financiers formels ne répond pas toujours à la logique de l'épargne traditionnelle. Dans un souci d'autonomie financière mais aussi sans doute en raison d'une méconnaissance des pratiques, elle tend à favoriser une épargne individuelle, qui peut être perçue comme un manquement aux obligations de la collectivité, et ne propose pas toujours des produits d'épargne adaptés aux besoins des différentes catégories de population.

De plus en plus, les SFD tentent d'intégrer la logique des systèmes d'épargne informels pour proposer des services d'épargne adaptés aux besoins de leur clientèle :

- > les dépôts à vue individuels, volontaires et non rémunérés, sont de loin les plus populaires ;
- > différents types de dépôts à terme volontaires et rémunérés, équivalent à un placement individuel, qui intéressent les opérateurs économiques ayant une capacité d'épargne significative et intéressée par la rémunération de leur épargne (associations villageoises, commerçants...);
- > des systèmes d'épargne bloquée prenant la forme de fonds de garantie ou de prises de participation au capital du SFD (fréquents dans des SFD faisant des crédits directs sur la base ou non de la caution solidaire) ;
- > des produits d'épargne bloquée, alimentés par des cotisations régulières de membres de groupement et fonctionnant sur le principe de la tontine.

Citons les expériences de :

- La caisse populaire d'épargne et de crédit de Taïmako au Niger, créée en 1993 sur l'initiative de banquiers nigériens. Taïmako comptait en juin 1998, 8 706 membres et déposants, 602 millions d'encours de crédit et 727 millions d'encours d'épargne, soit 42 % de l'encours total de l'épargne collectée par les SFD au Niger. Taïmako offre 3 produits

d'épargne : le DAV ; le compte de dépôt équivalent d'un compte courant non rémunéré, et le compte de placement ou DAT rémunéré à 3 % par an.

- la coopérative d'épargne et de crédit NACER au Cameroun, créée en avril 92 et intervient aujourd'hui en zones rurales et urbaines. Au 30/06/98, cette coopérative comptait 4 051 usagers, un encours de crédit de 247 millions Fcfa et un encours de dépôts de 496 millions de Fcfa. La NACER propose plusieurs produits d'épargne, dont : le Plan d'Epargne d'Adhésion (PEA) alimenté par les frais d'adhésion des adhérents aux caisses locales; le Plan Crédit Production (PECPRO) alimenté par une cotisation hebdomadaire minimale des membres de groupements de producteurs, qui sert ensuite à faire des crédits aux membres; le Plan d'Epargne Libre (PEL) ou dépôt à vue.
- du projet Mata Masu Dubara au Niger créé en 1991 et inspiré des tontines. Ce projet comptait en fin 1998, 1869 groupements de femmes, avait mobilisé 471 millions de Fcfa d'encours de dépôts et 208 millions d'encours de crédit. Le fonctionnement d'un groupe MMD repose sur une cotisation hebdomadaire faite par les femmes pendant une période de 2 à 3 mois. Le fonds est ensuite redistribué aux femmes sous forme de crédit de très court terme à un taux de 10 %.

Diverses stratégies ont été développées par les SFD pour mobiliser l'épargne :

- > forte sensibilisation des populations à l'intérêt d'une épargne monétaire individuelle ou collective, travail de proximité et de professionnalisation du SFD pour gagner la confiance des épargnants ;
- > réduction du montant du dépôt minimum (ex. dans la cas de Taïmako, dépôt minimum exigé de 2000 Fcfa pour les personnes physiques et de 10.000 Fcfa pour les personnes morales) ;
- > réduction voire pas de frais de tenue de compte.

Une mobilisation efficiente de l'épargne repose sur la sécurité, l'accessibilité, la rentabilité et l'adaptabilité des produits d'épargne aux stratégies et systèmes de valeur des clients.

Cependant, face aux efforts réalisés pour offrir des services d'épargne adaptés, la mobilisation de l'épargne par les SFD doit toujours faire face à des contraintes fortes, parmi lesquelles :

- > le manque de confiance des populations suite aux nombreuses faillites dans le secteur bancaire ;
- > contraintes organisationnelles et de gestion technique des dépôts à vue souvent de petits montants et faisant l'objet de retraits fréquents ;
- > contraintes financières et réglementaires : coûts de collecte et de gestion élevés, difficulté à offrir des taux d'intérêt concurrentiels avec les taux des systèmes informels (qui peuvent atteindre les 40 % par an dans le cadre d'une épargne en bétail) et compatibles avec la réglementation en vigueur concernant les taux d'intérêts (au Mali, on observe des taux de rémunération de l'épargne variant de 3 à 24 % par an selon le type de produit et le SFD, ce qui implique des taux débiteurs de l'ordre de 25 à 45 % par an -pas toujours conformes à la loi sur l'usure- si l'on estime que la marge nécessaire pour atteindre la viabilité financière d'un SFD est d'environ 22 %), et les ratios prudentiels (couverture des emplois moyen et long termes par des ressources stables, parmi lesquelles des dépôts de plus d'un an).

Quelques références bibliographiques complémentaires

- > Servet, J.M. (ed.) 1995. « Epargne et liens sociaux. Etudes comparées d'informalités financières. » Cahiers Finance, Ethique, Confiance. Association d'économie financière, AUPELF-UREF, Paris.
- > Adams, W.D. et D.A. Fitchett (eds). 1994. « Finance Informelle dans les pays en voie de développement. » Lyon: Presses Universitaires de Lyon.
- > Focus Notes N° 8 (Introduire l'épargne dans les institutions de micro-crédit : quand et comment ? - 1997) et N° 13 (Stratégies de mobilisation de l'épargne : leçons de quatre expériences - 1998) du CGAP téléchargeables gratuitement à partir de leur site web (<http://www.cgap.org/notes.htm>)
- > Wisniwski, S. 1999. « Priorité à l'épargne ou au crédit ? Le rôle de la mobilisation de l'épargne dans la mise sur pied de systèmes financiers ruraux. » Agriculture et Développement Rural, Vol 6, N°2, octobre 1999, pp. 38-42.
- > Fiches signalétiques des SFD obtenus auprès des cellules de suivi-évaluation des SFD des ministères de tutelle, rapports d'activité et interviews de SFD au Niger, Cameroun...